

« <i>Le coup d'accordéon</i> »	Délai	Date	Taux de réalisation
<u>Réduction du capital</u>			
Délibération du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> - Décision de réduire le capital de la société - Saisine d'un commissaire aux comptes 	J-		
Information du commissaire aux comptes	Délai suffisant avant l'AGE		
Convocation de l'AGE des actionnaires	15 jours au plus tard avant l'AGE		
Rapport du commissaire aux comptes	15 jours au plus tard avant l'AGE		
Réunions des assemblées des différentes catégories d'actionnaires (<i>si tel est la cas</i>) : <ul style="list-style-type: none"> - acceptent la réduction de capital 	J-		
Réunion des actionnaires en AGE : <ul style="list-style-type: none"> - décident de procéder à la réduction du capital - délèguent éventuellement l'exécution pratique de la réduction de capital au Conseil d'administration 	J-		
Délibération du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> - fixe les conditions de la réduction de capital 	J-		
Réduction de capital est opérée (passation des écritures)	J-		
<u>Formalités</u> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans un journal d'annonces légales du département du siège social - Dépôt au greffe du tribunal de commerce en 2 exemplaires - Inscription modificative au RCS du lieu du siège social - Insertion au BODACC 	30 jours au plus tard après la réduction de capital		

« <i>Le coup d'accordéon</i> »	Délai	Date	Taux de réalisation
<u>Augmentation du capital</u>			
Délibération du conseil d'administration - Décision d'augmenter le capital de la société <i>(pas de saisine d'un commissaire aux comptes puisqu'il n'est nécessaire qu'en cas de suppression du DPS)</i>	J-		
Convocation de l'AGE des actionnaires	15 jours au plus tard avant l'AGE		
Rapport du conseil d'administration	J-		
Réunion des actionnaires en AGE : - décident de procéder à l'augmentation du capital - délèguent éventuellement l'exécution pratique de la réduction de capital au Conseil d'administration	J-		
Délibération du conseil d'administration : - fixe les conditions de l'augmentation de capital	J-		
Avis aux actionnaires pour souscrire à l'augmentation de capital par lettre RAR	6 jours au plus tard avant la date d'ouverture de la souscription		
Souscription à l'augmentation de capital Arrêté des comptes	J-		
Certificat du commissaire aux comptes <i>constatant que les actions nouvelles ont été libérées par compensation</i>	J		
<u>Formalités</u> - Insertion dans un journal d'annonces légales du département du siège social - Dépôt au greffe du tribunal de commerce en 2 exemplaires - Inscription modificative au RCS du lieu du siège social - Insertion au BODACC	J+30		